

PROCES-VERBAL

L'an deux mille seize, le deux du mois de mars à 18 heures,
Le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 24 février 2016, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Alain DAVID**, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 27 (jusqu'au point I.I)
26 (à partir du point II.I)

Nombre de pouvoirs : 5 (jusqu'au point I.I)
6 (à partir du point II.I)

Nombre de conseillers votants : 32 (jusqu'au point I.I)

Etaient Présents :

Alain DAVID, Jean-François EGRON, Laïla MERJOUÏ, Jean-Paul DELPECH, Dominique ASTIER, Max GUICHARD (jusqu'au point I.I), Eliane BARTHELEMY, Bernard TRAINAUD, Fabrice MORETTI, Hürizet GÜNDER, Jean-Marc SIMOUNET, Marie-Josèphe CAZENAVE, Michèle LIMOUZIN, Bernard FAVRE, Gérard CASTAIGNEDE, Danielle MIRAMONT, Seye SENE, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Marie-Christine BOUTHEAU, Marie-Ange BAKOSSA MANANDJI, Thierry NATIVEL-FONTAINE, Laurent PERADON, Cihan KARA, Philippe TARDY, Philippe DANTAS Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Huguette LENOIR ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Marie HATTRAIT ayant donné pouvoir à Jean-François EGRON, Fernanda ALVES ayant donné pouvoir Laïla MERJOUÏ, Kadiatou BAH ayant donné pouvoir à Jean-Paul DELPECH, Max GUICHARD (à partir du point II.I) ayant donné pouvoir à Eliane BARTHELEMY, Saïd SAÏDANI, Déborah SANCHO, Noël HARDOUIN, Anabela PEREIRA ayant donné pouvoir à Philippe DANTAS.

Secrétaire de séance : Bernard TRAINAUD

Assistaient à la séance : Mmes DESOUCHES, FILLEAU, GALAND, HUTEAU, KOMOROWSKI, PULCINI, MM. LAWNICZAK, LAFAYE, REGIS.

--O--

ORDRE du JOUR

**DELEGATION de POUVOIRS ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL - DECISIONS DU MAIRE
PRISES EN VERTU de l'ARTICLE L 2122-22 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES
TERRITORIALES – COMMUNICATION**

I- RESSOURCES HUMAINES – Rapporteurs Jean-François EGRON

1. Rapport égalité hommes/femmes

II – ADMINISTRATION FINANCIERE – Rapporteur Jean-Paul DELPECH

1. Débat sur les orientations budgétaires

--O--

Monsieur le Maire désigne Monsieur Bernard TRAINAUD en qualité de Secrétaire de Séance.

Il soumet ensuite le procès-verbal du 10 février 2016 au vote des conseillers municipaux et s'enquiert des éventuelle remarques et commentaires.

Ce procès-verbal n'appelant à aucun commentaire est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises depuis le dernier conseil. Ceci en vertu des articles 2122-22 et 2122-23 du Code des Collectivités Territoriales.

N° DM	En date du	Objet
2016-05	20 janvier 2016	Location entretien de 15 à 30 fontaines - Avenant n°1 au marché 2012-009

		Prolongation de délai
2016-06	25 janvier 2016	Prestations de transports collectifs au titre de l'année 2016 – Groupement de commande Marché n° 2015-046
2016-07	22 janvier 2016	Maintenance matériel et assistance progiciel AMETHYSTE Marché : 2015-052
2016-08	28 janvier 2016	Fourniture et pose d'appareils de fitness et de musculation de plein air à usage collectif pour personnes valides et à mobilité réduite. MAPA 2015-038 Lot 1 – Fitness
2016-09	29 janvier 2016	Acceptation de don d'archives de Madame Roberte GEORGEL
2016-10	1 février 2016	Contrat d'extension de licence d'utilisation de progiciels : Yourcegid SP SIRH et Civi Yourcegid SP FINANCES. Marché 2015-053.
2016-11	5 février 2016	Assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'obtention de la troisième fleur du Label des villes et villages fleuris. Procédure adaptée : 2015-043
2016-12	10 février 2016	sinistre -Encaissement de remboursement
2016-13	15 février 2016	Fourniture de vêtements de travail, de vêtements haute visibilité et de chaussures de travail pour le groupement de commandes Ville de Cenon, CCAS et EPLC « le Rocher de Palmer ». MAPA 2015-049
2016-14	17 février 2016	Autorisation de Poursuites pour tous les titres de recettes
2016-15	18 février 2016	Prestation juridique – Désignation d'un avocat
2016-16	15 février 2016	Fourniture d'articles et de produits nécessaires à la maintenance des bâtiments communaux de la ville de Cenon – Lot 6 : Outillage – Procédure passée en Appel d'offres ouvert n° 2014-047
2016-17	18 février 2016	Fourniture d'articles et de produits nécessaires à la maintenance des bâtiments communaux de la ville de Cenon – Lot 3 Quincaillerie bois, alu, PVC – Procédure passée en Appel d'offres ouvert n° 2015-005

—O—

I- RESSOURCES HUMAINES –

1. Rapport égalité hommes/femmes

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette présentation a lieu préalablement aux débats sur le projet de budget.

Pour les communes et EPCI : l'article L 2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose : « *Dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.... Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants.* »

Les modalités et contenu de ce rapport ont été précisés par décret n°2015-761 du 24 juin 2015.

Il appréhende la collectivité comme employeur en présentant la politique ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle

Il présente également les politiques menées par la commune ou le groupement sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Le rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes est en annexe.

Il est donc demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes – hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'année 2016.

Suite à la présentation du rapport par **Monsieur EGRON**, ce dernier synthétise les points suivants : « *La collectivité est dans la moyenne nationale que ce soit dans les différentes filières, dans la répartition des titulaires ou non-titulaires, et dans le temps de travail. Une particularité de notre collectivité est la représentation plus forte des femmes au sein de la police municipale.*

Il est également à noter que les femmes sont surreprésentées dans la catégorie A et cela est confirmé par les deux recrutements de femmes en catégorie A qui ont eu lieu cette année. Cette surreprésentation féminine est également présente sur les postes d'encadrement ; le comité de directeurs compte 1 homme pour 5 femmes. Au niveau national, les postes de directeur ne sont occupés que par 35% par de femmes.

Quand à la catégorie B, elle est surreprésentée par les hommes, cela s'explique par la forte présence des hommes sur les emplois de professeur de musique et de MNS à la piscine.

La disparité la plus importante à noter est au niveau des rémunérations ; la différence entre les hommes et les femmes pour les catégorie A est minime mais inférieure de plus de 500€ par rapport au niveau national.

Pour les deux autres catégories, l'écart entre les hommes et les femmes est très importante : 206€ pour les catégories B et 150€ pour les catégories C, bien évidemment en faveur des hommes. La mise en place du contrat de progrès social a pour but de réduire ces inégalités.

Au sein du territoire, la population Cenonnaise compte plus de femmes que d'hommes. Mais le chômage touche les deux sexes et est supérieur à la moyenne nationale.

Les actions menées pour réduire ces inégalités au niveau des Ressources Humaines :

* Réduction des emplois précaires avec la stagiarisation des emplois aidés.

* Mise en place d'un contrat de progrès social pour : diminuer les disparités de rémunération, améliorer la qualité au travail : avec un flexibilité sur les horaires d'arrivée et de départ, et la possibilité de travailler sur 4,5 jours par semaine.

Au niveau démocratie/vie citoyenne :

* Délégation des élus non stéréotypée : prévention délinquance = Mme ALVES, délégation petite enfance = M. NATIVEL-FONTAINE

* Versement de subvention aux associations dont les projets et les actions portent sur la promotion des femmes et notamment sur l'insertion professionnelle et le développement économique.

* Versement d'une subvention à l'association APAFED sur la prévention et l'aide aux violences faites aux femmes

*Création du gymnase de la Morlette avec comme objectif de favoriser la mixité dans les pratiques sportives et d'assurer aux filles la possibilité de découvrir des sports peu pratiqués par les femmes (ex: arts martiaux)

Axes d'amélioration :

* Réfléchir à la sensibilisation des agents et des élus, en mettant en place des formations sur l'égalité, la lutte contre les stéréotypes ou la violence faite aux femmes,

* Réfléchir à intégrer dans le projet éducatif des actions sur la sensibilisation de l'égalité filles/garçons,

* Encourager l'initiative des agents dans la féminisation des titres, des postes.

Madame HERAUD fait le discours suivant « Globalement le rapport sur l'égalité Homme Femme pour Cenon est en cohérence avec les chiffres nationaux de la fonction publique territoriale....

On retrouve les tendances lourdes nationales :

- Le fait que les femmes soient plus touchées par les temps non complets et les temps partiels que les hommes.

- Et bien sûr les différences persistantes de salaire entre hommes et femmes

On peut voir que le faible écart de salaire entre les femmes et les hommes de la catégorie A à Cenon, est lié à la forte proportion de femme et du coup, il est inquiétant de constater que le salaire moyen des cadres femmes de la commune est inférieur de 500 euros à la moyenne nationale des hommes cadres. Et de voir également, pour toutes les catégories, la persistance d'un écart de salaires important entre les hommes et les femmes, même si cet écart à Cenon est dans la moyenne nationale.

Salaires, retraites, temps partiels, qualifications... toutes ces inégalités persistent avant tout du fait des différences de déroulements de carrière principalement liées à la charge des enfants qui repose essentiellement sur les femmes.

Ce qui paraît important de discuter pour réfléchir sur les actions à mener, ce sont les causes de ces injustices persistantes. Le problème n'est bien évidemment pas posé qu'à l'échelle de Cenon. Je partage entièrement la préoccupation de la commune et les axes proposés pour les actions à mener par la commune : réduire l'emploi précaire, favoriser l'articulation des temps de vie, rééquilibrer les rémunérations.

Le problème c'est que la logique des mesures annoncées par la loi Macron et maintenant par la réforme du code du travail au nom de l'assouplissement du travail pour améliorer la compétitivité économique vont à l'encontre de ces efforts.

Ce n'est pas en facilitant les licenciements que l'on mettra fin à la précarité qui touche en priorité les femmes, ce n'est pas en favorisant le travail le dimanche, le travail de nuit ou en augmentant les amplitudes horaires quotidiennes ou hebdomadaires que l'on favorise l'articulation des temps de vie, ce n'est pas non plus en maintenant le blocage du point d'indice de la fonction publique que l'on rééquilibre les rémunérations.

Réduire les inégalités au travail entre les femmes et les hommes ne peut s'inscrire que dans une politique nationale de réel progrès social pour toutes et tous qui implique :

* La marge de manœuvre du régime indemnitaire ne suffit pas, car non pérenne et n'entrant pas dans le calcul de la retraite.

** Une réelle politique de développement des services publics et notamment d'un service public de la petite enfance élargi pour répondre à l'ensemble des besoins de garde.»*

Monsieur EGRON précise qu'une des images à retenir de l'action de la municipalité sur ce point a eu lieu le 03 mars 2013, lors de la cérémonie d'accueil des emplois d'avenir où il y avait une parité stricte dans l'embauche de ces jeunes. Outre le fait que la Commune leur ait donné l'accès à un emploi pérenne, il revient sur l'une d'entre elle qui avait du venir à cette cérémonie avec son bébé, faute de moyen pour le faire garder. Aujourd'hui elle est intégrée dans les effectifs municipaux et a la possibilité de faire garder son enfant et de lui assurer un avenir.

PREND ACTE

II – ADMINISTRATION FINANCIERE –

1. Débat sur les orientations budgétaires

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Aussi, dorénavant, le DOB devient le ROB (Rapport d'Orientations Budgétaires)

L'information des membres du Conseil Municipal a été faite sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires. Ce rapport comporte une présentation des engagements pluriannuels envisagés, des informations sur la structure et la gestion de la dette, la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs précisant l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Ce rapport informe donc sur le suivi comptable des autorisations de programme en cours (PPI), de l'ouverture de deux nouvelles autorisations de programme en 2016 :

A.P. 31 – Travaux d'accessibilité des équipements publics ;

A.P. 32 – Schéma Directeur + Informatique - II

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de la tenue d'un débat, et la présentation d'un rapport d'orientations budgétaires de la Ville de Cenon pour l'année 2016.

Monsieur le Maire fait le discours suivant *« L'article L.2312 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que dans les communes de 3 500 habitants ou plus, se tient un débat au Conseil Municipal sur les orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget.*

Dans l'objectif d'améliorer la transparence financière, l'article 107 4° de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) est venu compléter l'article L.2312-1 du CGCT pour préciser le contenu obligatoire du rapport présenté lors du débat d'orientation budgétaire. Celui-ci consiste à une présentation de la structure et de l'évolution de la dépense ainsi que des effectifs, des engagements pluriannuels envisagés et de la gestion de la dette.

La forme de ce rapport diffère donc des précédents exercices afin de tenir compte de ces récentes évolutions législatives.

*** I°) - Les données générales sur le contexte économique et budgétaire :**

En 2016, la zone Euro continuerait à bénéficier des trois facteurs favorables à la croissance, la faiblesse du prix du pétrole et de l'euro et une politique monétaire accommodante facilitant l'accès au crédit. La croissance pourrait ainsi atteindre 1,7% en moyenne en 2016, après 1,5% en 2015.

Quant à la France, elle bénéficierait des mêmes facteurs favorables, complétés par les réformes entreprises telles que le CICE, le pacte de responsabilité et de solidarité et dernièrement le plan d'urgence. Ces mesures sont destinés à permettre aux entreprises de reconstituer leurs marges pour ensuite investir et embaucher.

La baisse du chômage étant un véritable enjeu pour la reprise économique car il conditionne la confiance des ménages, donc leurs facultés à investir ou à consommer.

En effet, 2015, fut une année de reprise en dent de scie :

La consommation des ménages a progressé modérément soutenue par la faiblesse de l'inflation. L'investissement des entreprises s'est maintenu à un faible rythme, +0,5%. Même si les taux demeurent très faibles et ne constituent pas un frein à l'investissement.

La faiblesse de l'euro améliore la compétitivité des entreprises françaises.

Ce qui booste la demande intérieure au sein de la zone euro et compense le ralentissement du commerce international.

Le déficit en 2015 (3,8 % du PIB contre 3,9 % en 2014) serait ramené à 3,3% en 2016.

Dans ce contexte de crise, la loi de Finances 2016 doit concilier l'incontournable réduction des déficits et le nécessaire soutien à l'activité.

Cette difficile consolidation budgétaire est mise en œuvre par la loi de finances 2016 et la loi de programmation des finances publiques votées fin 2014.

En 2016 :

L'élément majeur de la loi de finances est de nouveau, la réduction des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales 3,67 Md€. Ce qui entraîne une baisse de 7 % de l'enveloppe globale des concours.

Cet élément s'inscrit pleinement dans la loi de programmation des finances publiques 2014-2019, votée fin 2014, qui annonce la poursuite de la contribution des collectivités locales en 2016 et 2017, avec une baisse des concours financiers de 3,67 Md€ en 2016 et 3,67 Md€ en 2017.

** Rappel des principales mesures de la loi de Finances 2016 ayant une incidence financière pour la ville sont les suivantes:*

- *La diminution de la Dotation Forfaitaire de 16 %;*
- *En parallèle, l'accent est mis sur la péréquation avec la revalorisation de la DSU à +7 % et la suppression de la dotation nationale de péréquation, dont l'enveloppe est intégrée dans la DSU;*
- *Elargissement du périmètre des dépenses éligibles au FCTVA, en y intégrant les dépenses d'entretien des bâtiments communaux et de la voirie ;*
- *Création d'un fonds de soutien à l'investissement ;*
- *La minoration des compensations des exonérations fiscales de l'ordre de 20 % (Hors Taxe d'Habitation). Qui est une variable d'ajustement ;*
- *L'abaissement du taux de cotisation du CNFPT de 1 % à 0,9% ;*
- *La revalorisation des bases d'imposition locales de 1 %;*
- *Les modalités de la Réforme de la DGF du bloc communal dont la mise en place est repoussée en 2017.*

Il est donc demandé en 2016, dans un environnement financier encore très tendu, un effort conséquent aux Collectivités en matière de maîtrise des finances publiques.

** II°) – La situation financière de la Ville :*

L'exercice 2015 est terminé, et le résultat de fonctionnement serait de 737 milliers d'euros et le résultat global est de 3 Millions d'Euros, (5,1 Millions en 2014)

L'épargne nette (l'autofinancement) de la Ville reste positive. Notre volonté de maîtrise des dépenses conjuguée à l'augmentation de nos recettes nous permet d'obtenir ce résultat.

Les dépenses d'équipements s'élèvent à 8,4 Millions en 2015. Depuis 2008, elles représentent au total 65,3 Millions d'Euros.

Et ce afin de préparer l'avenir et de maintenir la qualité de service public en direction des Cenonnais.

** III°) - Le Budget Primitif 2016 : Optimiser la Gestion tout en tenant nos Engagements.*

Le contexte de Cenon est marqué par une structure socio-économique fragile, dont la population est composée de façon importante par des habitants à revenus modestes.

Les Dotations de l'Etat et le produit fiscal représentent près de 80 % des recettes de fonctionnement.

Nous entendons maintenir notre niveau d'épargne positif pour pouvoir continuer à investir.

Pour cela, nous sommes contraints de mener une politique rigoureuse de gestion de nos dépenses et d'y associer nos partenaires (Groupements de Collectivités et Associations).

Cependant, nous devons faire face, d'une part à la diminution des dotations de l'état, au titre de la contribution des collectivités. Celle-ci est évaluée fin 2017 à une baisse globale de 1,9 million par rapport à 2013.

Cette politique est absolument nécessaire au développement de la Ville et à son attractivité et devrait permettre en 2016 la réalisation d'équipements à hauteur de 6 Millions d'Euros tels que :

- *la Réhabilitation des Tennis ;*
- *la reconstruction de l'îlot Camille Maumey ;*
- *l'aménagement intérieur du Site de l'Hôtel de Ville ;*
- *les travaux d'accessibilités des équipements publics ;*

- *le réaménagement du Cimetière Saint Romain ;*
- *l'agrandissement du cimetière Saint Paul*
- *le schéma Directeur informatique*
- *les Mises aux normes et l'entretien du Patrimoine Municipal*
- *l'étude de la construction de la 4eme pole culturel*

Le Budget Primitif 2016 sera présenté au vote du Conseil Municipal le 6 avril prochain. »

Monsieur le Maire ajoute qu'avant le Conseil Municipal du 06 avril une visite de l'école Camille Maumey et de la salle de spectacles Simone Signoret sera organisée pour l'ensemble des élus du Conseil.

Monsieur GUICHARD devant partir avant le débat sur le ROB, Monsieur le Maire lui donne la parole.

Monsieur GUICHARD évoque le « faux en écriture » qu'a commis le gouvernement et estime que le peuple attend toujours le rebond consécutif aux cadeaux qu'il a octroyé au patronat suite aux lois sur la compétitivité, le CICE... Il prévient donc que la journée de mobilisation du 09 mars contre le projet de loi visant à réformer le code du travail, doit être perçue par le gouvernement comme une mise en demeure.

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit que du point de vue du Parti Communiste. Il considère au contraire que le Président de la République fait une très bonne politique.

Monsieur DELPECH fait à son tour la déclaration suivante « *Monsieur le Maire vient de vous présenter les orientations budgétaires qui doivent ouvrir un débat dans les deux mois qui précèdent le vote du budget du 6 avril.*

Avant de passer à la situation financière de notre collectivité en 2015 et aux orientations budgétaires 2016, je vous propose un rapide rappel des données générales sur le contexte économique et budgétaire.

Le Rapport sur les Orientations Budgétaires devant être mis en ligne sur Internet, tous les documents le concernant vous ont été transmis par la Kbox. Par volonté de clarté sur la lecture de ces informations, je ferai systématiquement référence à leur pagination.

Le Rapport sur les Orientations Budgétaires a été examiné en Commission des Finances le mercredi 24 février 2016.

*** I°) - Les données générales sur le contexte économique et budgétaire ont été exposées. (Voir Pages 3 à 10).**

Après une reprise de l'activité en 2015, la croissance en zone euro devrait se situer à 1,7 % en 2016. En effet, profitant de la faiblesse de l'Euro, des taux et du prix du pétrole, la demande intérieure devrait être le moteur principal de la croissance, alimentée par la hausse du pouvoir d'achat des consommateurs en lien avec la hausse d'emplois et des rémunérations.

La France bénéficierait des mêmes facteurs favorables à la croissance, boostés par la montée en puissance des réformes entreprises (CICE, Pacte de responsabilité et de solidarité) et l'amorce tant attendue de la reprise de l'emploi, soutenue par les dernières mesures du Plan d'Urgence.*

La baisse du chômage constitue un véritable enjeu car elle conditionne la prudence des ménages et leurs facultés à investir et à consommer.

Cependant le déficit public serait ramené à 3,3% du P.I.B. en 2016, contre 3,8% en 2015.

Pour ce faire, le gouvernement s'est fixé une ligne de conduite qui associe une croissance contenue des dépenses, à une augmentation des prélèvements obligatoires.

Cette difficile consolidation budgétaire est mise en œuvre par la loi de finances 2016 et la loi de programmation des finances publiques votées fin 2014.

Les orientations budgétaires pour 2016 et les informations sur la situation financière de notre collectivité vont donc vous être présentées et donneront lieu à débat.

*** CICE : Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi.**

*** II°) - La Situation Financière de la Collectivité en 2015 :**

La Section de Fonctionnement : (Voir Pages 11-13).

***Les dépenses** augmentent de 1 % par rapport à l'exercice précédent. Elles passent de 32,3 Millions d'euros à 32,6 en 2015.*

Cette augmentation provient essentiellement du poste charge de personnel qui progresse de 512 milliers d'euros soit 3 %. Cela s'explique par la municipalisation de l'école de musique, soit 17 postes de professeurs de musique et les réformes statutaires et réglementaires intervenues en 2015.

Concernant **les recettes**, celles-ci s'élèvent en 2015 à 33,4 Millions d'euros, contre 32,6 Millions en 2014, soit une progression de 2 %.

Cette augmentation provient du poste « Impôts et Taxes » qui s'élève en 2015 à 16,7 Millions d'euros pour 15,4 Millions d'euros en 2014, soit + 8 %.

C'est en grande partie le résultat de la livraison de nouveaux logements (+ 200 logements en 2015) qui font augmenter les bases fiscales.

Compte tenu de l'évolution de nos recettes + 2 % et de nos dépenses + 1 %, **la section de fonctionnement dégage un résultat en progression, qui passerait de 356 à 737 milliers d'euros en 2015.**

Ces deux éléments : augmentation des recettes et maîtrise des dépenses nous ont permis d'obtenir en 2015 une épargne nette positive qui correspond à l'autofinancement dégagé sur l'exercice.

La Section d'Investissement : (Voir Pages 14 et 15)

Les dépenses d'équipements se sont élevées à 8,4 Millions en 2015, avec un taux de réalisation exceptionnellement élevé (soit 86 %). Depuis 2008, elles représentent au total 65,3 Millions d'Euros. **Et ce afin de préparer l'avenir et de maintenir la qualité de service public en direction des Cenonnais.**

Les principales dépenses 2015 sont les suivantes :

La Restructuration de l'Ecole Camille Maumey :	3 594 000 €
Le Réaménagement du Site de l'Hôtel de Ville :	411 000 €
Le réaménagement du Cimetière Saint Romain :	257 000 €
La Réhabilitation du Tennis :	197 000 €
Le Pôle Culturel :	102 000 €
Le Schéma Directeur Informatique :	79 000 €

Ces dépenses ont été financées par :

- La mobilisation des emprunts pour 3 Millions, soit 42 % ;
- les recettes propres d'investissement (F.C.T.V.A. et Subventions à hauteur de 1,4 Million d'Euros, soit 19 %) ;
- les cessions d'actif pour 1,3 Million d'€, soit 18 % ;
- l'autofinancement 1,4 Million d'Euros, soit 19 %.

*** III°) - La Dette de Cenon : (Voir Pages 15 et la Note de Synthèse Pages 20 à 22).**

Au 31/12/2015, l'en-cours de la dette pour le budget principal, s'élève à 20,5 Millions d'Euros avec un taux moyen de 2,25 %. Ce qui porte l'encours à 885 € par habitant par rapport 1 110 € / habitant pour la moyenne de la strate en 2014. De plus, la capacité de remboursement de la ville est de 8 mois de recettes de fonctionnement, 9 mois pour la moyenne de la strate.

Faut-il le rappeler ? sans emprunt risqué, donc une dette saine.

Au cours de l'année, la ville a remboursé 1,5 Million d'euros et a mobilisé 3 Millions d'emprunts, dont deux emprunts reportés pour 1,7 Million. Cela fait suite au financement de gros projets tels que la restructuration de l'école Camille Maumey pour 3,6 Millions d'euros et le réaménagement du site de l'Hôtel de Ville.

Il faut souligner que l'objectif de Cenon est de limiter au maximum le recours à l'emprunt, d'une part, pour maintenir l'encours de la dette au même niveau et d'autre part, pour stabiliser l'épargne nette qui correspond à la capacité d'investissement.

Pour ce faire, la ville finance ses investissements en priorité avec les recettes propres, les cessions foncières et l'autofinancement (excédents cumulés).

C'est ainsi que l'excédent global cumulé dégagé fin 2015 s'élève à 3 Millions d'Euros.

*** IV°) – Les Orientations Budgétaires 2016 : (Voir Page 15).**

Le contexte de Cenon est marqué par une structure socio-économique fragile, sa population étant composée de façon importante par des habitants à revenus modestes. De plus des évolutions législatives visant à moderniser l'action publique telles que la loi MAPTAM (Loi de Modernisation Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles) ou la Loi de Programmation de Politique de la Ville et de Cohésion Urbaine, ont de fortes répercussions financières et organisationnelles. (Pages 9 à 10).

Le budget 2016 devra intégrer tous ces éléments.

Les Recettes de Fonctionnement : (Voir Pages 15, 16 et 17).

Les Dotations de l'Etat et le produit fiscal représentent près de 80 % des recettes de fonctionnement.

✓ Les Dotations de l'Etat baissent à l'exception de la DSU, qui connaît une croissance soutenue pour les villes éligibles à la fraction DSU cible (250 villes de plus de 10 000 habitants les plus défavorisées à l'échelle nationale). Cenon en fait partie, elle est classée 134^{ème} (Page 16).

✓ Les bases fiscales prévisionnelles augmentent de + 2,8 % en 2016 (Page 17).

Cela résulte :

- ✓ De la revalorisation des bases de + 1 % décidée par l'Etat,
- ✓ Des constructions nouvelles + 1,8 % soit environ 365 logements en 2016 (548 en 2017 et 485 en 2018). Version basse.

Nous entendons maintenir notre niveau d'épargne positif pour pouvoir continuer à investir.

Les Dépenses de Fonctionnement : (Voir Page 17).

Cependant, nous devons faire face, d'une part à la diminution des Dotations de l'Etat, au titre de la contribution des collectivités. Celle-ci est évaluée fin 2017 à une baisse globale de 1,9 million par rapport à 2013. Et d'autre part, aux dépenses nouvelles telles que le coût de fonctionnement de la nouvelle salle de spectacles et de théâtre.

Pour cela, nous sommes contraints de mener une politique rigoureuse de gestion de nos dépenses et d'y associer nos partenaires (Groupements de Collectivités et Associations).

Dans ce cadre, la ville de Cenon a mené depuis plusieurs années un travail sur la gestion des emplois et des compétences, ce qui permet de maîtriser la masse salariale (estimée à + 1 % par rapport à 2015). Ceci, avec la mise en place, en 2016, d'un Contrat de Progrès Social permet à la fois, la revalorisation des conditions de travail des agents et leur polyvalence, et également l'ajustement sur la durée légale du travail. (Pages 26 à 29 - Rapport sur la Politique Ressources Humaines).

Malgré cela, nous stabilisons les subventions et participations, les frais de fonctionnement des services, tout en maintenant les tarifs des prestations pour les cenonnais.

Investissements 2016 :

Nous finançons en partie les investissements suivants : (Voir Pages 17 et 18).

Budget de la Ville :		
A.P. 26	Réhabilitation Tennis	1 700 k€
A.P. 18	Restructuration Ilot Camille Maumey	1 000 k€
A.P. 16	Réaménagement du Site de l'Hôtel de Ville	984 k€
A.P. 31	Travaux d'accessibilité des équipements publics	300 k€
A.P. 23	Réaménagement du Cimetière Saint Romain	195 k€
A.P. 30	Agrandissement du cimetière Saint Paul	155 k€
A.P. 25	Schéma Directeur + Informatique	136 k€
A.P. 32	Schéma Directeur + Informatique - II	118 k€
Budget de la Ville :		
A.P. 29	Restructuration école Gambetta (Etude)	36 k€
A.P. 4	Rénovation Triboulet	46 k€
A.P. 27	P. A. E. - Secteur Camille Pelletan	30 k€
A.P. 14	Construction Gymnase la Morlette	20 k€
A.P. 28	Centre Social la Colline	13 k€
A.P. 22	Agrandissement et Réhabilitation Jules Guesde	13 k€
A.P. 15	Aménagement du parc Cypressat	9 k€
A.P. 19	Centre Multi-Accueil	7 k€
Sous-Total 1:		4 761 k€
Budget Annexe du Pôle Culturel :		
A.P. 1	pôle culturel	1 000 k€
A.P. 2	4 ^{ème} salle pôle culturel (étude)	50 k€
Sous-Total 2:		1 050 k€
Total		5 811 k€

Il est à noter les ouvertures des :

A.P. 31 - Travaux d'accessibilité des équipements publics ;

A.P. 32 - Schéma Directeur + Informatique - II

Il faut ajouter d'autres dépenses qui représentent 6,1 Millions, (Page 18), telles que :

- Le remboursement de la dette pour 1,8 M € ;
- Les mises aux normes de nos équipements ;
- L'amélioration de la voirie et des réseaux (Eclairage Public, Mobilier Urbain, enfouissement des réseaux) ;
- Les fonds de concours pour les Commerçants cenonnais pour privilégier l'investissement sur notre ville ;
- L'équipement en matériel de nos services afin d'améliorer leur efficacité ;
- Les travaux d'aménagement des locaux associatifs ;
- Les aménagements des parcs et l'achat d'aires de jeux ;
- Pour ne citer que les principales actions.

Au total les dépenses d'investissement s'élèveraient à 15 Millions d'Euros.

Celles-ci seraient financées en priorité par notre autofinancement, nos recettes propres (Subventions + FCTVA + TLE) et nos opérations foncières.

En fonction de la réalisation de tous ces projets, le recours à l'emprunt ne sera peut être pas nécessaire. Mais son montant serait limité à l'annuité de remboursement de capital, ceci afin de ne pas peser sur notre en-cours de dette.

A ce jour, les bases fiscales, les Dotations de l'Etat n'étant pas connues, en particulier la D.S.U., ces orientations peuvent être modifiées avant le vote du Budget Primitif.

Cet effort n'est possible qu'en maintenant notre capacité d'autofinancement, véritable axe névralgique de notre commune.

En effet, la stabilisation de notre épargne reste un objectif majeur, nous garantissant, d'une part, une capacité de désendettement satisfaisante (9 ans) au regard de la durée de vie des investissements réalisés et d'autre part, une faculté de poursuivre les investissements pour améliorer sans cesse les services dus à nos administrés (Note sur les grands équilibres financiers - Pages 23 à 25).

Tout ceci ne peut se réaliser qu'avec une maîtrise rigoureuse de nos dépenses de fonctionnement, un contrôle de gestion efficace, stabilisant ainsi notre encours-de-dette et dégagant comme en 2015 un résultat de fonctionnement excédentaire de 737 Milliers d'euros.

Ce qui permet de conserver un excédent cumulé à hauteur de 3 Millions d'Euros, malgré un niveau d'investissement particulièrement élevé. Celui-ci sera reporté en 2016.

Cette situation permet à Cenon, rappelons-le, la 134^{ème} ville des plus défavorisées, de poursuivre son investissement dans des domaines tels que la Culture et le Sport.

En effet, dans ces périodes économiquement tendues, l'accès pour tous à ces disciplines, en particulier en direction des jeunes, reste pour l'équipe municipale une priorité.

Quant à l'Action Sociale et l'Education, elles sont bien sûr d'une évidente nécessité.

Et si les enveloppes consacrées à chaque délégation, à chaque service, si les subventions à nos principaux partenaires associatifs ont pu être stabilisées, c'est grâce à l'effort solidaire et collaboratif de l'équipe municipale (le Maire et ses élus, le Directeur Général et ses Services).

La poursuite de cette politique rigoureuse de nos dépenses de fonctionnement garante de notre capacité d'autofinancement doit nous permettre de continuer à investir en évitant le plus possible le recours à l'emprunt en 2016 mais aussi en 2017 et 2018 (Prévision d'Habitants en 2018 : 24 690 pour 23 230 en 2016).

Tel est notre objectif car un budget c'est comme l'avenir, il ne suffit pas de le vouloir, de le prévoir mais aussi de le permettre et de le réaliser.

Le Budget Primitif 2016 sera présenté au vote du Conseil Municipal le 6 avril prochain.

Monsieur TARDY fait la déclaration suivante « nous l'avons compris dans votre présentation, l'exercice budgétaire à venir s'annonce difficile. Difficile du fait de la crise économique, difficile car il nous faudra adapter l'action de notre collectivité dans un contexte budgétaire contraint.

La situation est complexe et l'environnement incertain. Vous rappelez, à juste titre, la baisse importante des dotations de fonctionnement de l'Etat.

Dans un contexte de maîtrise de la dépense publique, il est demandé aux collectivités territoriales de participer à l'effort collectif d'assainissement des finances publiques. Ainsi, conformément à la loi de programmation des finances publiques pour les années 2014 à 2019, le niveau de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) diminuera de 3,67 milliards d'euros en 2016.

Le premier constat que l'on peut faire c'est que cette orientation budgétaire ne sera finalement pas bénéfique à la classe moyenne qui paye l'impôt :

Depuis plusieurs années, nous nous opposons à l'augmentation de la fiscalité sur notre commune, voir réduire les dépenses publiques serait peut être judicieux, mais notre avis n'a aucune importance pour vous. Les Cenonnaises et Cenonnais payent l'incompétence et l'incapacité de votre gouvernement à gérer notre pays à part d'amener la France à la faillite, merci à Hollande et Valls pour nous ridiculiser au niveau international. Nous restons septiques sur votre budget qui est fondé sur diverses subventions et la cession à logevie pour 2 550kf, (logevie société de gestion immobilière) qui nous espérons, pourra tenir ses engagements financiers. Nous continuerons à défendre en tant qu'élus d'oppositions l'intérêt des Cenonnaises et Cenonnais et encore une fois diminuons les dépenses de fonctionnement de la commune plutôt que d'augmenter la fiscalité telle est notre demande. Merci de votre écoute, le groupe Cenon pour tous 2014. »

Madame HERAUD déclare « *La situation économique et sociale dans laquelle nous discutons ce soir les orientations budgétaires continue de se dégrader.*

Alors qu'il avait été élu pour combattre l'ennemi, la finance, le gouvernement Hollande, converti au libéralisme impose à un rythme accéléré les réformes dont cette même finance et le patronat ont besoin pour réaliser leurs profits, sur le marché libéral mondialisé. Au détriment des classes populaires, de la jeunesse, des plus démunis, à qui le gouvernement fait payer la facture.

Le monde change, nous dit-on, il faut devenir toujours plus compétitifs, dans le cadre mondialisé où la concurrence fait rage. Les maître-mots de nos dirigeants, c'est moderniser, réformer. Tous ceux qui défendent le CDI, la sécurité de l'emploi, le droit du travail, ne sont plus que de vieux dinosaures. Il faut libérer l'entreprise, nous dit le gouvernement. C'est pour cela qu'il s'apprête aujourd'hui à liquider le code du travail, une réforme que même Sarkozy n'avait pas osé faire.

Donner l'avantage à l'entreprise sur le droit général, au patron le pouvoir de modifier à son gré le temps de travail, y compris pour les jeunes apprentis, et de licencier plus facilement... C'est cela la modernité? On peut se réjouir qu'aujourd'hui, la jeunesse dise non à cette modernité, qu'elle se révolte pour refuser en bloc la liquidation du code du travail, synonyme pour elle de précarité à vie (précaires un jour, précaires toujours), et on ne peut que souhaiter que la jeunesse entraîne avec elle les salariés dans une mobilisation générale pour donner un coup d'arrêt à cette réforme qui nous ramènerait au XIXème siècle.

Pour notre part, nous continuons à penser que la modernité est du côté du CDI, du statut élargi des fonctionnaires, de la création massive d'emplois et d'un code du travail qui protège les droits de l'ensemble des salariés, des plus grandes aux plus petites entreprises.

L'offensive anti-sociale de Hollande-Valls est aussi très inquiétante sur le plan de nos libertés. Parce qu'elle s'accompagne de mesures antidémocratiques et xénophobes sans précédent : sous couvert de « menace terroriste », le gouvernement nous impose un état d'urgence permanent, inscrit dans la constitution, avec des lois liberticides, qui s'appliquent avant tout contre le mouvement social : on a vu bien plus de militants du mouvement social poursuivis, arrêtés, empêchés de manifester que de terroristes. sous les barreaux : répression musclée contre les écologistes pacifistes de la COP 21, contre les opposants à l'aéroport de Notre Dame des Landes, condamnation à de la prison ferme des salariés de Good-Year, convocation devant les tribunaux des salariés de Ford... L'état d'urgence est avant tout une arme avec laquelle le gouvernement s'en prend à nos libertés, pour imposer sa politique de régression sociale, faire taire la contestation et la révolte.

Je ne crois pas m'être éloignée de notre débat sur les orientations budgétaires. L'évolution de la situation économique a, on le sait, des répercussions directes dans nos communes. La régression sociale programmée par le gouvernement plonge la population de nos quartiers dans des difficultés croissantes, avec l'augmentation du chômage, en particulier celui de la jeunesse, l'augmentation de la précarité, (et on l'a vu dans la délibération précédente, une précarité qui touche particulièrement les femmes).

Cette situation ne va pas s'améliorer, malgré les précautions de langage de votre présentation : reprise « à petite vitesse », « en dent de scie ». Le fait est que les pronostics des économistes s'accordent sur l'imminence d'une nouvelle crise financière, avec la chute des bourses, dans un contexte de recul important de la croissance de pays comme la Chine qui tirent l'économie mondiale, et la récession rampante dans la zone euro.

Du côté de l'emploi, le projet de Hollande de baisse du chômage est un échec complet. Vous évoquez l'hypothèse d'une reprise de l'emploi due à la « montée en puissance des réformes entreprises, le CICE, le pacte de responsabilité et de solidarité... ». C'est déjà ce que vous disiez l'an dernier. Mais les milliards versés aux entreprises depuis des années n'ont pas créé le moindre emploi. Et je ne vois pas comment la réforme du code du travail qui va permettre aux patrons de licencier plus facilement, les fera créer des emplois.

La soi-disant aide à la compétitivité, CICE, pacte de responsabilité, ne font que justifier le gigantesque transfert de fonds publics qui s'opère depuis des années vers les entreprises et les profits privés, au détriment de la collectivité.

Ce n'est pas une fatalité. Une autre politique est possible : c'est l'interdiction des licenciements et l'arrêt de ces cadeaux aux grandes entreprises. Les milliards dégagés pourraient servir à l'embauche massive d'emplois publics statutaires.

Et puis, il y a aussi la dette, ce puits sans fond, creusé par les crédits d'impôts et tous les cadeaux fiscaux aux grandes entreprises privées, et par le renflouement de la dette privée des banques après la crise financière de 2009... Elle vide les caisses publiques, les ressources du service public et de la collectivité. La population et les collectivités n'ont pas à payer une dette qui n'est pas la nôtre, qui est illégitime ! Il faut annuler la dette.

La baisse des dotations est un manque à gagner important pour le budget communal, qui ne se maintient et n'est sauvé que par sa situation de commune pauvre, qui bénéficie encore cette année de la DSU qui limite les dégâts. Mais pour combien de temps ?

C'est à nouveau cette année un budget qui s'inscrit dans un contexte d'austérité, et qui ne peut répondre aux besoins croissants d'une population paupérisée et d'une jeunesse extrêmement fragilisées par la crise.

Pour les collectivités qui sont encore les lieux du lien social, de la solidarité, il est urgent d'engager une dynamique de rupture radicale avec les politiques libérales et d'austérité, avec la logique du capitalisme, pour sortir de la crise.

Cela suppose pour la commune de mettre tous ses moyens au service de la révolte de la population, des salariés et de la jeunesse, en aidant à la construction et à l'organisation des mobilisations et des résistances, sans lesquelles nous restons livrés sans défense aux attaques gouvernementales et du patronat.

C'est pour cela qu'il faudra tous être dans la rue le 9 mars prochain pour la défense du code du travail, avec la jeunesse, et pour commencer à construire la convergence de toutes les forces sociales, associatives, syndicales et politiques contre les politiques d'austérité, contre l'état d'urgence, pour une autre répartition des richesses. »

Madame BOUTHEAU explique que pour elle afin de définir la meilleure stratégie, il faut déjà savoir dans quel contexte on se situe. Il est extrêmement difficile de prévoir l'avenir, l'objectif d'attendre désespérément le retour de la croissance devrait peut être se faire s'interroger sur le fait que c'est peut être bien fini, et qu'il conviendrait de s'habituer à vivre plus simplement. Il faut arrêter de regarder vers le passé et au contraire se tourner vers l'avenir, et ce, de façon solidaire. Dans cet avenir incertain pour tous nos habitants, on se doit d'avancer en marchant vers un futur à construire. On est encore au milieu du guet, avançons encore à petit pas, de façon solidaire.

PREND ACTE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.



Alain DAVID
Maire de Cenon

Bernard TRAINAUD
Secrétaire de Séance